Le Sénat

Vol. XX. — Saint-Boniface, Manitoba, 18 Mars 1891 — No. 23.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA VISION

On amena, le soir du 21 décembre 1870, à l'ambulance du Grand-Hôtel, un officier qui avait été blessé, le matin, à l'attaque du Bourget. Une balle lui avait brisé le genou. Il souffrait horriblement ; mais, essayant de dissimuler sa souffrance, en vieux soldat qu'il était, il se contentait de mordiller sa lèvre inférieure et un peu sa barbiche. Lorsqu'on le descendit de la voiture d'ambulance pour le transporter dans un lit, il dit froidement aux hommes qui le portaient et dont chaque mouvement eût dû lui tirer un cri, tant sa blessure était douloureuse :

—Fâché de la peine, les amis, mais il faut bien avoir recours aux bras des autres quand on n'a plus ses jambes à soi !

On le coucha sur un lit. Il enleva lui-même sa tunique, son gilet, défit ses bretelles, mais arrivé au patalon, les forces lui manquèrent :

—Non, c'est impossible ! dit-il. Et il s'abandonna aux infirmiers.

Il s'appelait Merlier. Il avait quarante-cinq ans. Il était commandant d'infanterie de ligne. Dans sa vie, cet homme avait vu souvent la mort de près et senti passer sur sa peau le froid du fer ou le sifflement de la balle. Il n'avait jamais été blessé. En Italie, au Mexique, à Wissembourg, à Frœschwiller, il eût dû rester cent fois sur le carreau "C'est une des plus belles chances de soldat qu'on puisse rencontrer, disait-on de lui au régiment ; pour tant de compagnes, pas une égratignure !" Le commandant Merlier avait, avec une poignée d'hommes, défendu une des dernières maisons de Reischoffen et arrêté l'élan de la horde prussienne acharnée à la poursuite de l'armée vaincue. Après Sedan, honteux et furieux de cette capitulation lâche, Merlier, après avoir trépigné dans la boue de cette île de la Meuse où les Allemands avaient parqué nos soldats prisonniers, s'était, après avoir refusé de donner sa parole qu'il ne combattrait point contre la Prusse, échappé, au risque d'être repris et fusillé, gagnant la Belgique. De là, il était rentré à Paris, par le dernier train venant du Nord, et il s'était rendu à l'hôtel du gouverneur de Paris. Il ne demandait pas un grade plus élevé, mais il réclamait le droit de commander, à Paris comme à Wissembourg, comme à Wœrth, un bataillon. Le commandant Merlier fut des plus intrépides en octobre, le jour de la sanglante tentative de sortie par la Malmaison et la Jonchère.

Le matin du 21 décembre, à l'attaque du Bourget, il fut frappé au milieu de la grande rue, pendant que son régiment se lançait bravement, poitrines découvertes, contre des murailles et des tirailleurs abrités.

Par un prodige d'énergie, le commandant, tombé de cheval, se tint encore debout, tandis qu'on sonnait la retraite ; mais quand il voulut suivre ses fantassins, un éblouissement le prit, et, s'appuyant sur son sabre :

—A moi ! dit-il ; mes enfants, ne partez pas sans moi !

Deux de ses hommes le ramassèrent sous une pluie de balles et le transportèrent dans une usine, à droite de la route du Bourget.

Les fusilliers marins avaient enlevé, quelques heures auparavant, cette usine comme à l'abordage, la carabine en bandoulière et la hache à la main. Elle était à nous. On laissa là le commandant durant de longues heures. Un officier de mobiles lui avait donné sa gourde, et, de temps à autre, Merlier humectait ses lèvres d'un peu de cognac, mais sans boire : il savait que l'alcool, loin de réchauffer, débilite et glace.

Des ambulanciers, se disputant l'honneur de soigner un commandant, arrivèrent au bout de quelque temps. Ces hommes faisaient partie d'ambulances rivales. Le commandant leur dit :

—Finissez de vous chamailler, et enlevez-moi, puisque je ne suis plus bon à rien !

On le coucha dans une voiture à côté d'un petit mobile de Paris, pâle, maigre, blessé à la poitrine, et qui, pendant la route, chantonnait encore, d'un ton narquois, comme pour braver le mal, ce refrain des moblots de 1870, à la fois gamin et attristé :

> La Prusse aura son heure !
> C'est pas toujours les mêmes
> Qu'auront l'assiette au beurre !

Merlier n'était pas depuis douze heures au Grand-Hôtel que le chirurgien lui dit que sa blessure reçue nécessiterait l'amputation ; il regarda fixement le docteur et lui dit :

—Il n'y a pas moyen de me sauver cette jambe ? J'ai un fils au collège, il me faut l'élever, et je voudrais bien n'être pas mis à la retraite et aux impotents.

—C'est impossible, commandant !

—Notez que j'aimerais autant en finir que de me voir forcé de me traîner comme un escargot avec un pilon comme soutien.

—L'os est broyé, mon commandant ; nous serions impuissants à vous sauver si vous vous refusiez à l'amputation.

—C'est bon : charcutez !

On lui proposa de l'endormir avec du chloroforme pendant l'amputation ; le commandant se mit à rire :

—Vous me prenez donc pour un poulet ?

Il regarda, pâle, mordillant une cigarette de laquelle il tirait de temps à autre une bouffée, il regarda l'opération, cette jambe tuméfiée qui était la sienne, ces instruments posés sur le linge blanc, ces aiguilles, cette charpie disposée en bourdonnets, et ce chirurgien qui, plus ému que lui, préparait toutes choses.

Durant l'opération, il ne poussa pas même un soupir, mais quand il vit ce moignon saignant, cette cuisse d'où s'échappait un sang noir, et dont les chairs semblaient palpiter, prises d'un frémissement nerveux tandis qu'on les recousait en recouvrant l'os blanc et coupé avec le lambeau de chair qui dépassait, il hocha la tête et dit :

—Infirme, va !

*** Au moment où on le transportait dans son lit, un officier prussien, pâle, élancé, un lorgnon à l'œil et le bras en écharpe, entrait dans la salle. On venait de le faire prisonnier, et il avait la main droite brisée. Cette main était encore gantée. De sa main gauche, l'Allemand tenait sa casquette, et, froidement, il demanda à ceux qui l'escortaient "où était son lit." Quelqu'un lui désigna un lit voisin de celui du commandant Merlier.

Celui-ci vit l'officier prussien regarder à droite et à gauche pendant qu'on retirait son gant collé à la chair et qu'on faisait à sa main broyée un premier pansement.

Merlier entendit qu'on agitait tout bas, parmi les médecins, la question de savoir si on laisserait le Prussien si près du commandant :

—Pourquoi pas ? dit l'amputé en interrompant le colloque à voix basse ; deux blessés ne sont plus ennemis.

A ces mots, l'officier prussien se retourna lentement du côté de Merlier.

—Vous vous trompez, monsieur, dit-il d'un petit air impertinent, blessés ou bien portants, les Allemands et les Français ne peuvent jamais être amis !

—Merlier haussa légèrement les épaules.

—Avec votre main en compote et ma cuisse rasée, dit-il, nous sommes propres et nous avons bien le temps de discuter ! Ne craignez rien, ce n'est pas l'amitié qui m'étouffera jamais pour les incendiaires de Bazeilles et les fusilleurs de femmes !

Le Prussien regarda Merlier et aperçut le képi du commandant suspendu à la tête du lit : soit respect instinctif du grade, l'Allemand était lieutenant, soit dédain affecté, il ne répondit pas.

On offrit encore à Merlier de le transporter ailleurs, de donner un autre lit au Prussien. Le commandant ne voulut pas. Il promit de ne pas s'emporter, d'être calme.

—Après tout, disait-il, tant que je pourrai manier un sabre ou tenir un revolver, je serai bon à quelque chose !

Pendant deux jours, l'amputation parut avoir réussi, mais au bout de ce temps des symptômes alarmants se manifestèrent.

*** Merlier sentait vaguement, à une faiblesse plus grande et aussi à la façon dont on lui parlait et dont on parlait de lui, qu'il était perdu.

Alors, il se dit qu'il voulait au moins voir son fils et l'embrasser. Il n'avait pas voulu jusqu'ici qu'on dérangeât l'enfant, qu'on l'attristât déjà. Maintenant, il le fallait. Il demanda un capitaine de son régiment, Lavoine, un vrai soldat, esclave de la discipline et de l'amitié.

Lorsque le capitaine fut à son chevet, Merlier lui dit en lui tendant la main :

—Ecoutez, il y a à Paris, au collège Chaptal, un garçon, il a dix ans, que je fais élever là. Ma femme étant morte jeune, le pauvre petit n'a jamais été bien dorloté. Mais c'est un brave enfant et je mettrais ma main au feu qu'il sera un homme. C'est à vous que je confie son éducation, le soin de lui apprendre que je ne boudais pas au feu et le souci de lui conserver les quatre sous que je laisse après moi. Je puis compter sur vous, Lavoine ?

Le capitaine serra la main de Merlier. Il avait les larmes dans les yeux. Le mourant souriait.

—Allons, dit-il, je vous remercie, mon ami.

*** Le lendemain, le commandant qui s'affaiblissait de plus en plus, demanda à voir son petit Georges.

On amena le collégien tout ému dans ce dortoir de moribonds ; c'était un enfant pâle et triste, l'air sérieux et bon. Le commandant l'embrassa.

—Ecoute, Georges, dit-il, j'ai attendu de te voir pour mourir. Oui, je vais m'en aller. C'est fini. Tu ne me reverras plus. Mais tu m'aimeras, mon petit Georges ? Je t'ai beaucoup et bien aimé, moi !

—Oh ! dit l'enfant, retenant ses sanglots, tu m'as aimé si bien que personne ne m'aimera plus comme ça !

—Ne dis pas cela, fit le commandant...

Et montrant le capitaine Lavoine :

—Tiens ! voilà quelqu'un qui me remplacera : respecte-le et obéis à tout ce qu'il te dira !

Il prit la tête de l'enfant à deux mains, et, tout bas, en l'embrassant :

—Tu t'appelles Merlier, comme moi ; ne l'oublie pas et sois un homme !

L'enfant répondit d'une voix lente :

—Oui, un homme, comme toi !

—Mais plus heureux que moi, dit le commandant, car Dieu te garde de revoir ce que nous avons vu depuis Wissembourg !

Il posa ses deux mains à plat sur son lit, fit un effort violent pour se redresser un peu et, s'adressant d'une voix bizarre, stridente, à l'officier prussien qui, assis sur son lit, de sa main gauche feuilletait un livre :

—Monsieur, dit-il, oui, vous, là-bas, lieutenant, donnez donc votre adresse à ce petit, qu'il aille vous rendre votre visite !

L'officier prussien se redressa,

à la fois étonné et ironique, et son regard pâle rencontra les yeux du petit Georges attachés et rivés sur lui : il essaya de sourire et ne répondit pas.

Une sorte de transformation soudaine s'était faite sur le visage du commandant : il ouvrait les paupières, il tournait et retournait sa tête, qui, brusquement, avec un soupire, retomba livide sur l'oreiller.

—Mort ! cria l'enfant, en se jetant sur ce corps amputé, est-ce qu'il est mort ?

Et il regarda le capitaine en pleurant.

Le commandant Merlier n'était pas mort. Mais il ne devait pas, comme on dit, passer la nuit. Le soir, l'enfant était toujours à ses côtés, il appela doucement : "Georges ! Georges !" Et regardant fixement son fils : "Où es-tu ?" lui demanda-t-il. Ses yeux ouverts ne voyaient plus.

—Je suis là, dit l'enfant effrayé.

A cette voix, un sourire de joie mâle souleva la moustache grise de Merlier.

—Je te croyais parti, fit-il. Tu es là, tant mieux !

Alors, il tendit à l'enfant sa large et vaillante main, où Georges mit sa petite main tremblante.

—Mon fils, dit le mourant d'une voix lente, fils de soldat, deviens soldat un jour. Et retiens mes paroles, retiens-les, car ce sont les dernières que tu entendras de moi. Sois le soldat de la patrie humiliée, qu'il faut venger, et de la France à refaire. Travaille, étudie, cherche, médite, apprends, et quand tu auras, toi et ceux de ton âge, rendu par la science, par le travail, par la force du droit, à la patrie sa grandeur, reviens alors frapper de ta petite main devenue forte sur la pierre où je vais dormir et dis-moi quatre mots, quatre mots seuls, mais dis les : "La revanche est prise !"

Le commandant Merlier prononça encore quelques mots que l'enfant seul entendit.

Debout, l'officier prussien écoutait cette voix sépulcrale qui semblait déjà venir d'outre-tombe, pareille à une voix de prophète, et il lui sembla, dans une hallucination qu'il attribua plus tard à la fièvre, à l'ombre de la nuit, aux fantômes produits par les veilleuses vacillantes, il lui sembla qu'il voyait cet enfant grandi, menaçant, l'épée au point et marchant d'un air résolu, en agitant un glaive, vers un grand fleuve immense, le "vieux père Rhin," dont l'eau verte mugissait au loin. Illusion, sans doute !

L'enfant à genoux, les lèvres sur la main froide de Merlier, pleurait, immobile.

Quant au commandant, il était mort.

Pour nous, hommes d'une époque de transition, d'expiation et d'une génération sacrifiée, ce vaincu qui venait d'expirer représentait la France d'hier ; cet enfant qui priait, ce vengeur prêt à grandir, personnifiait la France de demain !

JULES CLARETIE.

Le Manitoba.

Mercredi, 18 Mars 1891.

LE DESAVEU

La presse libérale discute le désaveu de nos lois manitobaines, au sujet de l'abolition de la langue française et des écoles séparées. Ces bons libéraux se réjouissent de l'embarras dans lequel ils supposent le gouvernement fédéral. Si, disent-ils, le gouvernement intervient, il va s'aliéner un certain nombre de ses partisans, et, d'un autre côté, si on ne fait pas droit aux prétentions des catholiques de Manitoba, les conservateurs français du parlement fédéral vont se révolter. Et on se réjouit de cette situation.

Quand donc aurons-nous uniquement une politique saine, franche et vraiment libérale de la part de ces gens ? Si, au lieu de créer des misères au gouvernement, on travaillait à nous obtenir justice, il y aurait du mérite ; mais quand on en est rendu à spéculer sur le fanatisme, l'intolérance ou l'injustice même, pour s'emparer du pouvoir, il faut qu'un parti soit bien dépourvu de moyens, qu'il n'en ait pas de licites, du moins.

Nous n'avons pas l'oreille des ministres ; mais nous avons la ferme conviction qu'ils feront leur devoir, quelles que soient les conséquences.

ARCADES AMBO

Au lendemain des élections générales, le 6 courant, l'hon. M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, télégraphiait à l'hon. M. Greenway, notre premier ministre, pour informer ce dernier que la province de Québec venait de donner une majorité de 20 voix au parti libéral.

Comment s'expliquer cette intimité entre MM. Mercier et Greenway, entre ce prétendu champion du parti national et le chef du gouvernement persécuteur manitobain ? Il faut sans doute attribuer tout ceci à l'aveugle esprit de parti.

Dans la province de Québec, le rougisme se cache afin de ne pas effrayer les bonnes gens ; mais il n'en existe pas moins qu'autrefois. Las d'être à l'index, les libéraux ont, après des promesses trompeuses, attiré dans leurs rangs un certain nombre de conservateurs mécontents, et, aujourd'hui qu'ils peuvent se passer d'eux, ils jettent à bas le masque et ne se gênent pas de s'associer à nos pires ennemis pour se féliciter du succès supposé de leur parti, le vieux parti libéral.

Il ne reste plus maintenant de doute sur l'entente qui a existé durant nos élections entre les chefs libéraux de chaque province ; et les candidatures de MM. Martin, Campbell, Watson et Taylor étaient bien et dûment acceptées par MM. Laurier, Mercier et Cie.

Quel aurait été notre sort si ces gens eussent triomphé ? Nous le savons d'avance ; inutile de se poser la question ?

LES SAUVAGES DU NORD-OUEST

La Patrie, de Montréal, n'est pas flatteuse à l'adresse des électeurs du Nord Ouest. Parlant des élections, dans sa feuille du 12 courant, notre confrère dit :

"Il est bien vrai que Sir John était "maintenu par une faible majorité, grâce "à l'appui servile DES SAUVAGES DU "NORD-OUEST et *des blue noses* de la "Nouvelle Ecosse."

C'est ainsi que le principal organe des libéraux dans la province de Québec traite les Canadiens-français et les Métis de même origine qui ont combattu les fanatiques que son parti a voulu nous imposer comme candidats. Nous ne sommes plus tous que DE SERVILES SAUVAGES. Merci du compliment, confrère !

L'ELECTION DU PORTAGE-LA-PRAIRIE

Les brefs pour une nouvelle élection au Portage la-Prairie sont lancés. La nomination aura lieu le 21 courant et le scrutin le 28.

Comme on s'y attendait, le procureur-général Martin fera un effort pour reprendre son siège à la législature locale, après sa honteuse défaite dans Selkirk.

Il y a eu une assemblée publique lundi soir au Portage, à laquelle assistaient plusieurs hommes politiques de la province, en outre de M. Martin lui-même, qui vint supplier ses anciens électeurs de le reprendre, après les avoir désertés. M. Watson fit un vigoureux discours en faveur de M. Martin, ce qui prouve encore une fois la solidarité du parti libéral en cette province, avec les Greenway et les Martin.

L'adversaire de M. Martin sera M. Garland, le maire de la ville du Portage, qui, dit-on, est très populaire. Espérons en son succès.

SOYEZ FRANC

Un journal libéral de la province de Québec accuse les journaux conservateurs de mauvaise foi dans leurs rapports du résultat des élections et publie lui-même la nouvelle qui suit :

"M. Watson, libéral, est élu dans Mar "quette, Manitoba, contre le fameux Mar- "tin, auteur des lois iniques contre la "langue française."

Non, confrère, ce n'est pas M. Watson qui a battu le fameux Martin, le candidat libéral, mais c'est M Daly, un bon conservateur, qui a été élu dans Selkirk où Martin était candidat.

Quant à M. Watson, son sort n'est pas encore décidé.

LE RECENSEMENT

C'est le 6 avril prochain que doit se faire le recensement de toute la Puissance du Canada. Les commissaires sont nommés, et ceux-ci ont nommé les énumérateurs.

Afin de pouvoir établir une comparaison plus juste entre les recensements de 1881, 1886 et celui de cette année, on a conservé les mêmes divisions municipales qui existaient alors. Le district de Provencher est donc partagé en seize municipalités et les énumérateurs nommés sont les suivants :

Ville de Saint-Boniface, J. C. Auger, de Saint-Boniface ;

Ville d'Emerson, W. W. Unsworth, d'Emerson ;

Ville de Morris, G. F. Birney, de Morris ;

Municipalité rurale de Saint-Boniface, Avila Lavoie, de Saint-Boniface ;

Municipalité rurale de Taché, L. Edouard Martel, de Lorette ;

Municipalité rurale de Sainte-Anne, Theophile Paré, de Sainte-Anne ;

Municipalité rurale de LaBroquerie, F. X. Normandeau, de LaBroquerie ;

Municipalité rurale d'Hespeler, Cornelius Epp, de Chortitz ;

Municipalité rurale d'Hanover, Thomas Church, de Niverville ;

Municipalité rurale de DeSalaberry, L. M. P. Noël, de Saint-Pierre ;

Municipalité rurale de Saint-Norbert, G. T. Landry, de Dubuc ;

Municipalité rurale de Cartier, G. P. Cloutier, de Royal ;

Municipalité rurale de Morris, D. M. Ure, de Morris ;

Municipalité rurale d'Youville, Aimé Beaubien, de Saint-Jean-Baptiste ;

Municipalité rurale de Montcalm, Joseph Baril, de Saint-Jean-Baptiste ;

Municipalité rurale de Franklin, Thomas Coulter, de Dominion City.

M J. Philorome Prud'homme, le commissaire du district, doit commencer bientôt une tournée d'instruction aux énumérateurs en distribuant les feuilles nécessaires au dénombrement.

IMMIGRATION

On s'attend à une forte immigration à Manitoba et au Nord-Ouest canadien cette année. Le mouvement est déjà commencé. Dès la semaine dernière plusieurs trains arrivaient à Winnipeg chargés de colons venant des provinces de l'est.

***

Mardi dernier, M. l'abbé Morin partait de Montréal accompagnant une quarantaine de familles canadiennes-françaises des paroisses du nord de la province de Québec, qui vont s'établir dans les environs de Saint-Albert, Territoires du Nord-Ouest. Ces colons apportent avec eux leurs instruments aratoires, bestiaux, etc. C'est le premier mouvement de nos compatriotes de la province de Québec vers le Nord-Ouest, et nous nous réjouissons de ce succès.

***

M. l'abbé Beaudry, qui a travaillé avec tant de succès durant ces dernières années, prépare également une forte immigration à Manitoba. Nous pouvons même attendre plusieurs de ceux qui se sont adressés à lui, dès la semaine prochaine.

***

Cette année, le travail de propagande ne s'est pas fait exclusivement dans les provinces de l'est ; mais on a aussi fait des efforts pour attirer ici nos compatriotes des Etats-Unis. A part des visites faites dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, des agents ont également parcouru les Etats de l'ouest, et particulièrement ceux qui nous avoisinent. Notre ami, M. Charles G. Caron, de Saint-Charles, est actuellement dans le Dakota, où, nous en sommes certain, il va obtenir un grand succès. Les nouvelles que nous recevons de lui sont excellentes.

***

On sait déjà que la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, fondée par le Rév. Père Bitsche, au nord de sa paroisse de Saint-Léon, va être le siège d'une nouvelle fondation religieuse en cette province. Dom Paul Benoit, chanoine régulier de l'Immaculée Conception, de Saint-Antoine, (Isère) France, doit partir dans les premiers jours d'avril pour venir, avec d'autres ecclésiastiques de son ordre, y fonder une maison. Plusieurs familles françaises et catholiques accompagneront ces nouveaux missionnaires, dans le but de s'établir dans leur paroisse.

***

Les nouvelles que nous recevons de Belgique sont excellentes. M. Fasseaux a fait preuve d'une activité toute patriotique qui lui fait honneur. Notre estimable confrère, M. Hacault, mérite aussi une mention toute spéciale. L'immigration belge sera considérable cette année, et nous verrons augmenter la population des paroisses de Saint-Alphonse et de La Grande-Clairière. Cette population belge, tout en étant une excellente acquisition pour notre pays, ne peut manquer de réussir dans nos plaines fertiles.

***

M. LaBorderie, après avoir visité le nord de la France, notamment les départements du Nord et du Pas-de-Calais, se prépare à nous revenir dans le cours du présent mois, avec une colonie française. Nous avons lu avec intérêt les excellents articles sur Manitoba, publiés dans *L'Express* du Nord et du Pas-de-Calais. Nous sommes redevables à M. LaBorderie et à M. de Linarès, père des MM. de Linarès, de Saint-Pierre, pour cette propagande en faveur de notre province.

***

Pendant que M. LaBorderie visitait le nord de la France, M. Gabriel Henry, son compagnon de voyage, parcourait les Ardennes, le Luxembourg et la Meuse, où il a rencontré un grand nombre de paysans disposés à venir tenter fortune en Amérique. M. Henry a aussi publié des articles de journaux et des circulaires donnant une foule de renseignements sur le pays.

***

De son côté, M. Mettenet-Humbert, parti aussi l'automne dernier pour aller visiter sa mère-patrie, la France, n'a pas été moins actif que les autres. De même que MM. LaBorderie et Henry, M. Mettenet a visité la Belgique d'abord, puis est passé en France, où il a réussi par ses écrits à attirer l'attention publique sur Manitoba, en en faisant connaître les avantages et les ressources.

***

En somme, nous pouvons être satisfaits du travail de cette année en faveur de l'immigration en général, et de l'immigration française et catholique en particulier. Espérons que les résultats de la propagande qui a été faite seront ce que l'on en peut attendre. Quant à ceux qui viendront, nous pouvons leur promettre le plus grand succès possible, pourvu qu'ils possèdent eux mêmes les qualités que l'on peut attendre de colons intelligents et connaissant au moins les notions les plus élémentaires de la culture, doublées de courage et d'énergie.

D'ailleurs, les succès obtenus déjà par ceux qui se sont établis dans notre pays depuis quelques années, sont la meilleure preuve de ce que l'on y peut faire.

NOTES POLITIQUES

L'officier-rapporteur n'a pas encore fait son rapport dans l'élection de Marquette. Il manque une boîte de bulletins. La déclaration officielle se fera probablement lundi prochain.

Après une courte séance, mercredi dernier, la législature s'est ajournée à aujourd'hui. Le gouvernement ne semble pas pressé, il n'y a d'ailleurs rien sur le programme.

L'hon. Joseph Tassé, dont on a annoncé la nomination au Sénat représentera la division de DeSalaberry, en remplacement de feu l'hon. F. X. A. Trudel.

On dit que Sir Hector L. Langevin, qui a été élu aux Trois-Rivières et à Richelieu, choisira ce dernier comté et que notre estimable confrère, M. Thomas Chapais, sera candidat aux Trois-Rivières.

C'est M. Simard qui a été élu à Charlevoix, et non M. Cimon. M. Savard a également été élu à Chicoutimi.

L'hon. M. Mercier est parti samedi pour l'Europe, pour emprunter $10,000,000 pour la province de Québec.

Quelques journaux parlent de l'honorable M. Carling comme devant être nommé lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, et de M. Kirkpatrick comme devant lui succéder.

Il y a de graves dissentions parmi les grits d'Ontario. Un bon nombre sont d'avis avec M. Blake que la réciprocité illimitée devrait être rayée du programme libéral M. Laurier a lui-même admis à Montréal qu'il y avait divergence dans son parti.

La lettre de M. Blake a soulevé toute une tempête parmi les amis de Sir Richard Cartwright. Le *Globe* attaque vigoureusement l'ancien chef libéral et cherche à le discréditer. M. Blake est de force à se défendre victorieusement contre les attaques de ses anciens subordonnés politiques.

Nos confrères de langue anglaise fixent la majorité du gouvernement comme suit :

Le *Mail*, de Toronto, 29 voix, le *World*, de Toronto, 27 voix, le *Globe*, de Toronto, 27 voix, l'*Empire*, 40 de majorité, la *Gazette*, de Montréal, 33 voix.

Le parlement fédéral doit s'ouvrir le 29 avril pour la dépêche des affaires.

Pendant que certains journaux annoncent des changements ministériels à Ottawa, on dit ailleurs qu'il ne s'en fera aucun.

Il reste encore une élection à faire dans la province de Québec, celle d'Huntingdon. M. Scriver, l'un des *noble thirteen*, est le candidat libéral. Que va faire M. Laurier dans cette élection ? Pas un seul journal libéral, que nous sachions, n'a encore répudié cette candidature. La réélection du seul député fanatique de la province de Québec serait une honte pour cette province.

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Comme nous le disions dans notre dernière feuille, nous donnons aujourd'hui un résumé assez complet du discours prononcé par M. A. F. Martin, député de Morris, sur le débat soulevé par la proposition de l'adresse en réponse au discours du trône :

M. Martin dit qu'il était plus qu'étonné de la conduite du gouvernement. N'avoir fait mention de rien était chose vraiment surprenante, et jusqu'à un certain point il ne pouvait être dit grand chose contre le discours du trône, pour la bonne raison qu'il ne contenait rien. Et de fait il contenait si peu que le proposeur de l'adresse en réponse avait été forcé de l'ignorer et de parler de la politique générale du gouvernement. Il était surpris de la longueur de temps que l'administration avait employé à préparer un discours qui contenait si peu. Il ne pouvait voir pourquoi la chambre n'avait pas été convoquée en janvier plutôt qu'aujourd'hui puisqu'il y avait si peu à faire et qu'il aurait été bien préférable que la session eût été tenue de bonne heure.

Après avoir félicité le proposeur de l'adresse et exprimé l'espoir qu'il se ferait entendre plus souvent dans la chambre, M. Martin dit qu'il était étonné de voir qu'on avait nullement fait mention d'événements tout-à-fait récents. Il était d'opinion qu'on aurait dû parler de certain cyclone survenu le 5 mars, car la législature, sans doute, aurait aimé à en connaître la cause. (Rires.) Aucune allusion n'avait été faite au sujet des sièges vacants dans la chambre, au sujet de l'absence du procureur-général. Qu'était-il devenu ? Avait-il été enneigé ? Où était-il ? Il n'avait pas pris son siège dans cette chambre, ni dans aucune autre chambre. Pourquoi ? Il allait le dire : Lui et ses amis avaient averti le gouvernement que tout acte d'agression de sa part lui serait fatal. On ne fit aucune attention à nos paroles, bien plus, l'on nous accusa d'être traîtres vis-à-vis l'administration ; nous ne l'étions pas, et nous avons prouvé que nous avons agi avec franchise et fermeté. Nous leur avions dit en caucus que nous n'appuierions pas le gouvernement. Nous n'avons pas agi en traîtres, mais en hommes, après avoir essayé de leur faire changer leur politique.

Parlant de la loi des écoles, l'orateur demande quel avait été le résultat de l'adoption de cette mesure injuste. Le gouvernement, l'autre jour, avait mis deux hommes en campagne, et s'ils avaient été élus, il aurait crié bien haut que sa politique était approuvée. Mais l'un a été battu par 509 voix, et l'autre par 452. Ceci ne nous donne-t-il pas assez raison ? Un véritable politique ne s'étudie pas à commettre des actes agressifs, mais fait tous ses efforts pour légiférer de manière à ce que la population vive dans la paix et l'harmonie. Le sort de ces deux hommes était une leçon pour ceux qui avaient suivi le procureur-général en tout, et c'était aussi une leçon pour le gouvernement.

M. Martin parle ensuite du procureur-général comme homme politique. Ce qui l'avait surpris, c'était de l'avoir vu candidat libéral. M. Joe Martin, un libéral ! Mais, c'est l'homme qui écrivait naguère au *Free Press* le menaçant d'une poursuite pour libelle, s'il n'enlevait pas son nom de la liste des candidats libéraux ! L'an dernier aussi, quand allusion fut faite aux opinions de Blake, de Cartwright et de Mills, sur la question des écoles, le procureur-général Martin a été un de ceux qui les a appelés *poltrons*. Et nous venons de le voir comme candidat libéral.

L'orateur donna ensuite un nouvel avertissement aux ministres, à propos de leur refus d'accorder un octroi au chemin de fer de la Baie d'Hudson. C'était leur cheval de bataille, celui qui les avait menés à la victoire. Aussitôt parvenus à leur but, ils avaient abandonné ce projet de voie ferrée pour soulever parmi nous la question de religion. L'orateur répéta l'avance de M. Greenway au banquet de Bawlf qu'il ferait son possible pour persuader ses partisans d'aider l'entreprise. Cette administration qui était arrivée au pouvoir avec l'entente de favoriser le projet faisait tout en son pouvoir, elle et les siens, pour le faire avorter. Il était prouvé que le procureur-général voulait remplacer M. Sutherland sinon rien ne serait fait. Il accusa M. Martin de lâcheté pour ne pas avoir rencontré M. Sutherland à Brandon. Et c'étaient là les hommes dans lesquels il avait eu une fois confiance. Ces hommes pour lesquels il se serait battu si on eût venu lui dire qu'ils étaient malhonnêtes.

L'hon député de Morris parla ensuite de la célèbre cause de libelle de Martin contre le *Free Press*, alors que le premier ministre fit son voyage en Angleterre pour ne pas rendre témoignage. Il avait dondé avis de motion pour savoir ce qu'avait coûté ce procès à la province ; car il désirait connaître qui avait autorisé le procureur-général à employer deux des premiers avocats de Winnipeg pour le défendre. Qu'avait-il été prouvé dans cette cause ? Avait-il été démontré que Joseph Martin était immaculé ? Neuf sur douze jurés, et onze sur douze peut-être, avaient déclaré le contraire. Il avait été prouvé dans cette cause qu'à l'époque du contrat du *Northern Pacific*, l'ex-secrétaire-provincial—un collègue du procureur-général—n'en connaissait rien du tout. M. Martin raconte ensuite ce qui s'était passé en caucus quand le contrat fut présenté la première fois. Le contrat qui comprenait 32 pages fut lu, et on avait demandé aux partisans du gouvernement de le sanctionner, sans quoi le procureur-général donnerait sa démission. Lui, (l'orateur) demanda que le contrat fut laissé sur la table quelques jours pour considération ; mais on lui dit qu'il devait être adopté ce soir-là même, ou le procureur-général donnerait sa démission. On dit alors que le gouvernement ne pouvait faire de mal ; et il fut dit que s'il faisait mal, il entendrait parler de nous, et l'on en a entendu parler. MM. Campbell et Fisher s'opposèrent fortement au contrat. Pourquoi ? Parce qu'il fut prouvé qu'il contenait une clause douteuse, celle des $500 par mille. Où était la compagnie de chemin de fer *Northern Pacific & Manitoba* aujourd'hui ? Tout avait été englobé par le *Northern Pacific* proprement dit, et la promesse de l'extension dans le district Souris était restée là.

L'orateur parla ensuite de l'opinion que le premier ministre et le procureur-général avaient l'un de l'autre, l'un étant *un homme sans cœur ni conscience*, et l'autre, *un menteur colossal*, et il désirait savoir comment il se faisait que M. Greenway pouvait voir à ses côtés un homme qui lui avait décerné une épithète si injurieuse. Le procureur-général était un homme dangereux.

Parlant des dernières élections fédérales, l'orateur dit que le verdict populaire était des plus recommandables. La population avait découvert leur jeu et Winnipeg et Selkirk avaient parlé hautement : c'était qu'aucun homme qui était en relation avec le gouvernement local pouvait se présenter aux suffrages des électeurs. Il y avait trois sièges de vacants dans la législature et l'on osait pas fixer la date des élections.

M. Martin félicita ensuite ironiquement le gouvernement de son fameux discours du trône, de ses candidats dans les élections fédérales, exprimant son regret de la défaite de M. Campbell qu'il attribua à l'impopularité du gouvernement local. Sir John devait être reconnaissant envers l'administration qui l'avait si puissamment aidé. Il fit allusion à la politique d'immigration que l'on entendait suivre, espérant que M. Greenway verrait à se nommer agent d'immigration en Angleterre.

M. Martin termina en disant que la loi municipale et autres mesures étaient cause de beaucoup de mécontentement par toute la province. Il espérait que le gouvernement verrait à ce qu'il fut remédié aux funestes effets de cette législation passée avec trop d'empressement. (Applaudissements prolongés).

MORT DE M. L'ABBE DUBOIS

C'est avec douleur que nous enregistrons la mort de M. l'abbé Louis Alfred Dubois, arrivée vendredi à l'Hôpital de Saint-Boniface.

A quelques jours d'intervalle l'archidiocèse perd deux de ses prêtres. C'est un rude coup qui ne manquera d'affecter profondement notre vénérable Archevêque, de même qu'il a été vivement senti par toute notre population.

Voici quelques notes biographiques sur le regretté défunt :

M. Louis Alfred Dubois était âgé de 31 ans et natif de Saint-Nicolas, Qué. Il avait fait ses études au Petit Séminaire de Québec. Ayant pris la soutane le 3 septembre 1884, il fit une année de professorat au Collège d'Ottawa. Le 15 août 1885, il venait à Manitoba et enseignait pendant deux ans au Collège de Saint-Boniface. Il alla ensuite au Séminaire des Trois-Rivières terminer son cours de théologie et se préparer à la prêtrise Il avait été ordonné par S. G Mgr Laflèche le 26 août 1888. Il revenait au milieu de nous le 20 septembre de la même année et le 23, il était nommé vicaire de M. l'abbé N Pelletier, curé de Saint Joseph, et desservant de Saint-Pie. Depuis le 2 juillet 1889, il était vicaire à la cathédrale.

Ses vieux parents lui survivent et demeurent à Saint-Nicolas, Qué. Une de ses sœurs fait partie de la communauté des RR. SS. de la Charité, à Québec.

M. l'abbé Dubois avait le respect et l'estime de toute notre population. C'était un homme dont le zèle, le dévoûment et la charité n'avaient point de bornes. Aussi, son souvenir restera-t-il.

R. I. P.

DECES

BOURDEAU—En cette ville, le 11 courant, à l'âge de 9 ans et 1 mois, Marie-Anna-Jeanne Bourdeau, enfant de feu J. B. Bourdeau et de M. V. A. Lafrenière.

UN NOUVEAU PONT

Lundi soir, MM. A. W Ross, F. H. Brydges et W. Allan, représentant la compagnie *Norwood Improvement*, eurent une conférence avec les membres du conseil municipal de cette ville, au sujet de la demande d'aide pour la construction d'un pont sur la Rivière Rouge, au sud de l'Assiniboine.

La compagnie demande à la ville de lui donner un bonus de $35,000 en obligations portant intérêt à raison de six par cent.

Le pont devra coûter de $75,000 à $85.000 et sera en fer ou en acier.

Les propriétaires qui auront acheté des terrains de la compagnie *Norwood* auront droit de passage gratuit sur le pont.

La compagnie fait arpenter 1 500 lots qu'elle se propose d'offrir en vente, après avoir ouvert et amelioré les rues, fait des plantations, etc.

Nouvelles Religieuses

Nous apprenons avec peine que la santé de notre vénérable archevêque laisse beaucoup à désirer. Mgr Taché devait nous revenir cette semaine ; mais une rechute soudaine nous prive du plaisir de son retour. Espérons néanmoins que les beaux jours du printemps auront un effet salutaire sur la santé de Sa Grandeur et que nous aurons la consolation de le revoir à Pâques.

Monsieur A. G. Plouffe a été nommé vicaire à Saint-Barthélemi, P.Q.

On a commencé, à l'archevêché de Montreal, le procès apostolique de *non-culte* de la Vénérable Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais veuve d'Youville, fondatrice de l'Institut des Sœurs Grises. Le tribunal est composé comme suit :

Juge, S. G. Monseigneur de Montréal ; juge suppléant, M. P. Leblanc, chan. ; postulateur, M. P Rousseau, P. S. S. ; promoteur de la foi, M. T Kavanagh ; notaire actuaire, M. P. N. Bruchési ; corseur, M. A. LeVallois, S. S.

PERSONNEL

M. Arsène Leullier. marchand de Keewatin, Ont., est en cette ville.

Nous avons eu la visite de M. Damien Leclair. de Sainte-Thérèse de Blainville, Qué., venu à Manitoba dans le but d'introduire ici des machines centrifuges pour la fabrication du beurre.

Par lettre particulière, nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Gabriel Henry, de Saint-Malo, qui a été célébré le 10 courant, en France.

La Rév. Sœur Primeau, assistante-supérieure des RR SS. de la Charité, malade depuis quelques jours d'un érysipèle à un genoux, est bien mieux.

MM. Henri Pélissier et John McKay sont partis pour aller faire un voyage en province de Québec.

Chronique Locale.

—M. N. H. Houde, de cette ville, a obtenu le contrat pour conduire les malles de Winnipeg à Saint-Malo, deux fois par semaine, les lundis et vendredis matins.

—M. Elie Chamberland a fait l'acquisition de l'*Hôtel de Québec* et M. Gabriel Arial, l'ancien propriétaire, est allé résider à Morris, comme propriétaire de l'*Hôtel Russell* en cet endroit.

—A une assemblée des commissaires d'école de la ville de Saint Boniface, tenue avant-hier, M. le Dr J. H. O. Lambert a été réélu président de la commission pour l'année courante et M. E. L. Prieur a été engagé de nouveau comme secrétaire-trésorier.

—C'est un fait reconnu que la plupart de nos compatriotes achètent leurs épiceries chez Anderson & Lemieux. Voulez-vous savoir pourquoi ? C'est parce que, dans cette maison populaire, on y voit un stock immense de belles marchandises marquées en chiffres ronds, un seul et bas prix pour tout le monde. Enfin, la politesse et la propreté, comme les manières affables des propriétaires, tout porte à rendre agréable le court séjour des nombreux acheteurs qui se groupent autour du No. 245, rue Principale Winnipeg.

Chronique de la Province.

Oak Lake,

9 mars—M. Patrice Trottier, de Beauharnois. Qué., est en visite chez son beau-frère, M. J. E. D'aoust.

M. Trottier paraît enchanté de Manitoba et doit, nous dit-on, ouvrir sous peu un magasin à Hartney, Man.

—Nous apprenons avec plaisir de la part de M. Edouard Delaite qu'une vingtaine de familles belges sont parties du canton de Valin, Belgique, le 6 courant, en destination de cet endroit.

Un bon nombre de ces émigrants viendront sous la direction de M. Edmond Fasseaux.

M. Delaite sera à Oak Lake pour recevoir les nouxeaux colons. A l'hôtel Leland, tous pourront trouver le confort désirable.

—Les Canadiens-français et les Métis français d'Oak Lake regrettent sincèrement de ne pas avoir été prévenu de l'arrivée de l'hon. A. A. C. LaRivière au milieu d'eux. Nous sommes heureux de dire que le succès de M. T. M. Daly dans cette partie du comté de Selkirk est dû, en grande partie, aux efforts de l'honorable député de Provencher qui nous a démontré, on ne peut mieux quelle etait la ligne de conduite que devaient suivre les électeurs de langue française. M. Joe Martin se rappellera longtemps, sans doute, de l'assemblée qu'il a convoquée ici et du *Rough on Rats* qu'on a voulu lui administrer.

—Notre conseil municipal a décidé de faire faire un trottoir tout le long de la rue Principale.

—M. Wm McMullan, ci-devant gérant de MM. Moody & Fils à Montréal, est arrivé ici et doit former sans délai une société avec M. J. E. D'aoust, marchand général.

D'aoust & McMullan, tel sera le nom de la nouvelle société. Tous deux parlent parfaitement l'anglais et le français, il est à espérer que l'encouragement de notre population française, anglaise et belge ne leur fera point défaut.

A part leurs affaires de marchands généraux, MM. Daoust & McMullen auront constamment en vente toutes espèces d'instruments d'agriculture et un assortiment complet de harnais légers ou de travail.

—M. J. E Daoust vient de recevoir un char de juments canadiennes, aussi un magnifique étalon de la race Black Hawk. Ces chevaux viennent directement du comté de Beauharnois.

—Le *Leland Hotel*, tenu par M. R. J. Flanagan, vient d'être considérablement amélioré, et le public trouvera là tout le confort désirable.

Saint-Laurent,

15 mars.—M. Ovide Lacourcière vient d'acheter la propriété de M. Geo. Hunton, dans cette paroisse. C'est certainement un des emplacements les plus beaux de cette place et le plus avantageusement situé pour une maison de commerce. M. A. S. Hepworth a tenu magasin sur cette propriété pendant les trois ou quatre dernières années avec un grand succès. Voici le deuxième achat de terrain depuis le commencement de février dernier.

—M le vicomte de La Tremblaye, qui nous a honoré d'une visite d'environ deux semaines, est en ce moment à Winnipeg. M. le vicomte s'occupe du choix d'un emplacement, et nous espérons qu'il fixera sa résidence au milieu de nous.

—Nous attendons quelques familles d'immigrants bientôt, et considérant les nombreux avantages qu'offre cette partie de la province, nous avons droit d'en attendre. Bois, foin, eau, rien ne manque.

—La branche est cassée ! Martin est en bas ! Nous espérons qu'il ne sera pas aussi heureux que le bonhomme Michaud de la chanson et qu'il ne se relèvera pas.

Echos du Nord-Ouest.

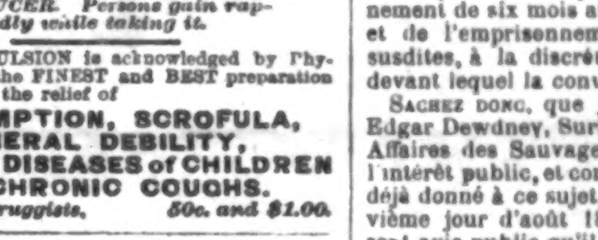
Fort Qu'Appelle.

14 mars.—Les dernières élections ont vu les Métis, dociles à la voix de leur pasteur, se réunir pour voter comme un seul homme contre le candidat Turriff, qui a été assez insolent pour inscrire dans son adresse aux électeurs sa haine des écoles séparées et de la langue française. C'est une garantie pour l'avenir et un avertissement à quiconque viendrait solliciter leurs votes, quand cette question sera au jour. M. Dewdney n'avait guère besoin des voix des Métis pour passer, mais ils auraient pu diminuer sa majorité de près de 200 voix. Il viendra des élections où leurs voix auront plus de poid.

—Le moulin du Fort Qu'Appelle marche jour et nuit depuis l'automne passé et fait de l'excellente farine. C'est un moulin à rouleaux et d'une capacité considérable.

—La dernière récolte a mis tous les fermiers a l'aise et on les voit tous les jours charroyer leur blé au moulin.

—La beurrerie a très bien marché l'été passé et se prépare à marcher de nouveau dès le 15 avril. Aussi le beurre se vend maintenant à un prix élevé, au grand avantage des fermiers.



DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Jan. 1891. 6i 11.2

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal pardevant lequel la conviction a lieu :

SACHEZ DONC, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jl 5.11.2

AGRICULTURE

DES COUCHES

Il y en a de trois sortes, savoir : la couche chaude, la couche tiède et la couche sourde.

La *couche chaude.*—On n'emploie pour la confection des couches chaudes, que le fumier frais ou qui n'a pas fermenté. Le fumier d'écurie ou de cheval est préférable, mais on l'emploie généralement mêlé à celui d'étable. On peut aussi mêler un tiers de feuilles au fumier d'écurie, si l'on veut conserver dans la couche chaude, une chaleur de plus longue durée et plus soutenue. Il est important d'ajouter ces feuilles au fumier lorsque la plante que l'on veut élever sur la couche chaude, doit y rester longtemps. Les couches chaudes se montent ordinairement vers la fin de mars et doivent être orientées, ainsi que les couches tièdes, de l'est à l'ouest si l'on monte plusieurs couches chaudes il faut les disposer les unes à côté des autres, en lignes parallèles, afin de pouvoir les réchauffer facilement au besoin, avec du fumier, et les espacer de manière à pouvoir circuler facilement entre elles. Il faut avant de mettre le fumier sur les planches, le mêler avec soin, surtout bien amalgamer les feuilles avec le fumier, si on en ajoute, et arroser le tout uniformément.

Les planches que l'on recouvre de fumier doivent être de quelques pouces plus larges et plus longues que les chassis qui les recouvrent. On les monte par divers lits superposés que l'on foule et arrose avec soin, chacun leur tour, jusqu'à la hauteur de 2½ à 3 pieds. Une fois la couche montée à la hauteur voulue, on répand tout autour, sur ses bords, pour les soulever, du fumier long, pailleux, et on le recouvre de 7 à 8 pouces de terreau, puis on ajuste le coffre ou l'entourage, en appuyant fortement sur ses côtés, pour l'enfoncer dans le terreau mêlé à de la bonne terre de jardin ; on pose les chassis que l'on recouvre immédiatement de vieux tapis ou paillassons pour faciliter la fermentation. Après 7 ou 8 jours, la couche a jeté son feu et l'on peut semer ou repiquer à volonté. Il est bon aussi avant de semer, d'arroser largement la couche chaude avec de l'eau bouillante, pour détruire les insectes ou jeunes racines s'il y en a. La lumière solaire fournissant par ses rayons, la matière colorante vertes aux feuilles. etc.. des plantes, celles-ci, sans elles, s'allongent, s'étiolent, et ne se colorent jamais en vert. Il vaut mieux cependant que les rayons solaires violets parviennent en plus grande abondance aux feuilles des plantes que les rayons rouges ou coloriques. C'est pour cela qu'il est préférable de recouvrir la couche chaude de verres ayant une légère teinte verte, afin de favoriser ce résultat.

Couche tiède.—La couche tiède se monte de la même manière que la précédente, dont elle ne diffère que par son degré de température, qui est moindre, parce qu'on emploie pour la former des fumiers moins forts, mêlés de plus de feuilles. On les monte ordinairement un mois plus tard que les couches chaudes. Un tiers de fumier bien frais mêlé à deux tiers de feuilles, de mousse, de déchets de laine, etc., sera suffisant pour faire des couches tièdes sur lesquelles on pourra cultiver avec avantage les melons et les petites primeurs. Les magnifiques composts que l'on retirera de ces couches viendront aussi en aide au jardinier qui a peu de fumier à sa disposition.

Couches sourdes.—Les couches sourdes se montent lorsque les gelées ne sont plus qu'accidentelles. On les établit dans des fosses de 3 à 4 pieds de largeur, sur deux de profondeur, et on se sert pour les confectionner de fumier à demi décomposé ou de toute matière fermentescible, mélangée avec un peu de fumier. Le lit de terreau qui la recouvre ne doit dépasser que de quelques pouces le niveau du sol. On devra mélanger et arroser avec le même soin que pour les autres couches, le fumier et les matières herbacées dont on se servira pour les monter.

Ces couches sont très utiles dans la culture du melon d'eau et des concombres, pour les semis délicats de graines de fleurs et les repiquages des plantes sensibles à la gelée. On se dispense ordinairement de les entourer et de les recouvrir de chassis.

Il est important pour toutes les couches, mais en particulier pour les couches chaudes, qu'une température toujours égale règne à leur intérieur, si elle se refroidit, il faut entourer le coffre de fumier en fermentation, qui est le seul moyen d'entretenir la température voulue. Il faut protéger les couches au moyen de paillassons ou de vieux morceaux de tapis, contre la gelée, durant les nuits froides, si on découvre les couches pour donner de l'air aux jeunes plantes, on doit le faire que par degrés et toujours profiter d'un temps beau et favorable.